

13 DÉCEMBRE 1941

421

139

E 2300 Rom/41

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

RP N° 44

Rome, 13 décembre 1941

La rupture, consommée avant-hier, entre l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique, remplit d'une profonde tristesse les milieux italiens les plus divers, de groupes tenant de près au Gouvernement, du Ministère des Affaires étrangères jusqu'à la population qui, durant des décades, a vu ses fils partir pour chercher du travail outre-mer.

En attendant que l'histoire permette d'éclaircir des points encore aujourd'hui obscurs, on peut affirmer que ce n'est pas la péninsule qui a cherché cette rupture, qu'au contraire elle l'a subie. Il suffit de voir les figures attristées de membres du Sénat, de hauts fonctionnaires, en somme tant de gens, fort nombreux en Italie, qui avaient des attaches avec la République de l'Amérique du Nord pour se rendre compte de ce fait.

Lorsqu'avant-hier après-midi, à 14^{1/2} hrs., en exécution de l'arrangement signé à Berlin, le Ministre des Affaires Etrangères a convoqué le Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique, le Comte Ciano, ne pouvant évidemment pas montrer ses sentiments personnels, s'est montré extrêmement « officiel ». [...]

A deux heures moins dix minutes avant-hier, au moment où j'avais des invités à la Légation, j'avais reçu moi-même un appel de la part du Ministre des Affaires Etrangères me demandant de me trouver au Cabinet du Comte Ciano à deux heures. Je répondis que je viendrais aussitôt que possible, mais en arrivant j'ai croisé le Comte Ciano, appelé inopinément chez le Chef du Gouvernement avant son entrevue avec M. Wadsworth, et qui priait son chef de Cabinet, le Marquis Lanza d'Ajeta, de faire, en son nom, la démarche dont il avait été chargé par M. Mussolini. La démarche, très courtoise, du Ministre des Affaires Etrangères consistait en la communication suivante: «Le Gouvernement fasciste et le Duce personnellement s'adressent à la Suisse pour lui demander d'assumer la protection des intérêts, assez considérables, de l'Italie aux Etats-Unis. Le Gouvernement s'adresse, à cet effet, au pays ami, mais aussi à la Légation et au Ministre amis. Pour cette raison, la démarche est faite auprès du Ministre à Rome, bien que la Légation d'Italie à Berne soit chargée dans la suite d'appuyer la démarche auprès du Gouvernement Fédéral. Le Gouvernement italien désire connaître, aussitôt que possible, la réponse, qu'il espère affirmative, du Gouvernement Fédéral.» Je vous ai informé, Monsieur le Conseiller Fédéral, de ma réponse provisoire, me référant aux indications générales, très précieuses, que vous aviez bien voulu me donner l'avant-veille à Berne. J'ai dit que, comme vous veniez de me le confirmer, le Gouvernement Fédéral estimait de son devoir d'aider, quand il le pouvait, dans des circonstances pareilles, dans la mesure de ses forces, pour protéger les intérêts privés et pour maintenir

les liens nécessaires en tout état de cause, en ajoutant que naturellement le Gouvernement Fédéral devrait encore donner sa réponse formelle, après avoir eu l'assentiment des Etats-Unis d'Amérique. J'ai souligné que la Suisse, s'étant chargée des intérêts italiens dans les Etats-Unis, ferait tout son possible pour protéger ces intérêts, comme elle le faisait pour tous les intérêts étrangers qui lui étaient confiés et comme elle le faisait pour les nôtres. J'ai d'ailleurs rappelé, avec le plein assentiment de mon interlocuteur, que la Suisse avait également fait son possible pour les intérêts étrangers qui lui étaient confiés à Rome.

A la suite des directives que vous avez bien voulu me donner par téléphone, j'ai confirmé au Comte Ciano, dans les termes mêmes de vos instructions, que nous sommes disposés à assumer la représentation des intérêts italiens aux Etats-Unis, sous réserve du consentement d'usage de Washington.

Lorsque, à la fin de l'entretien, j'ai exprimé, à titre personnel, au Chef de Cabinet ma douleur en présence du développement en train de s'accomplir, mon interlocuteur s'est montré extrêmement ému et attristé.

Le fait de représenter les intérêts d'une des Puissances de l'Axe aux Etats-Unis est extrêmement important. Nous devons évidemment souhaiter que nous soyons aussi chargés des intérêts allemands à Washington. A Rome, cependant, outre les intérêts matériels en cause, il faut se souvenir qu'il s'agit de représenter les intérêts de près de 700 000 Italiens aux Etats-Unis; ce fait est particulièrement appréciable, pour des raisons psychologiques et personnelles, qui s'ajoutent à celles découlant de circonstances vues objectivement. Aussi longtemps que le Comte Ciano sera ministre des Affaires étrangères, il y aura toujours ici un penchant à ne pas couper tous les liens avec le monde anglo-saxon; par conséquent une compréhension, que nous pouvons présumer spéciale, pour la nécessité de notre pays de maintenir un contact foncièrement égal avec les Puissances d'outre-mer et celles de l'Axe. De plus, dans la période actuelle de tension accrue, nous pouvons espérer trouver une compréhension plus grande pour notre thèse qu'il ne faut pas seulement être juridiquement neutres comme nous le sommes, mais que nous devons être aussi reconnus comme entièrement neutres par les deux groupes de Puissances; enfin, la nécessité vitale qu'il y a pour nous à maintenir un certain trafic commercial, portant nos communications avec les pays d'outre-mer.

Du point de vue psychologique, la compréhension que nous devons trouver à cet égard sera d'autant plus grande que les attaches personnelles et de famille d'une grande partie de la diplomatie italienne avec les Etats-Unis sont connues. Parmi les principaux collaborateurs du Comte Ciano, trois directeurs généraux, c.à d. les chefs des «Affaires générales», du «Protocole» et du «Personnel» ont, par mariage ou par descendance, des intérêts considérables en Amérique, et seront sans doute dans le cas d'avoir recours à notre intermédiaire. Or, bien plus que ce n'est le cas chez nous, des considérations personnelles influent ici sur la conduite d'affaires publiques.

[...]¹

1. Le 17 décembre, le Ministre Ruegger transmet de nouvelles informations à Pilet-Golaz, qui donne lecture de ce rapport confidentiel, au Conseil fédéral, le 19 décembre: Le Chargé d'Affaires des Etats-Unis, M. Wadsworth, qui, notamment durant les premiers jours après la

16 DÉCEMBRE 1941

423

rupture entre l'Italie et les Etats-Unis, a apparemment pu avoir encore une série de contacts, m'a dit que les pays de l'Axe étaient actuellement en train de faire une forte pression sur Vichy pour que le Gouvernement français rompe, à son tour, ses relations avec Washington. Ensuite, d'après les informations de M. Wadsworth, et auxquelles mon collègue américain attache créance, ce serait le tour de l'Espagne à subir des pressions analogues.

En revanche, *on laisserait actuellement entièrement en dehors de toute tentative de pression* trois pays: En premier lieu *la Suisse*, dont l'Axe aurait absolument besoin pour les contacts nécessaires outre-manche et outre-atlantique, en raison de la défense des intérêts étrangers assumés par nous; aussi la Suède et, pour l'instant, le Portugal.

Cette information prouve à nouveau que la représentation des intérêts étrangers sur une vaste échelle constitue pour notre pays un atout de toute première importance (de là aussi notre obligation de veiller, avec tout le soin matériellement possible, à la défense des intérêts en cause de tous les côtés). La même voix concernant le rôle indispensable de la «Suisse entièrement neutre» nous revient des côtés les plus divers, de sénateurs jusqu'à de hauts fonctionnaires; l'autre jour encore, un des directeurs généraux du Ministère des Affaires étrangères disait, à titre privé, à notre Conseiller «que nous pouvions évidemment nous sentir maintenant entièrement rassurés», et rassurés sans doute dans la poursuite de la ligne politique de notre neutralité impartiale et égale pour tous, qui joue aujourd'hui, peut-être plus que hier, à l'avantage des pays de l'Axe.